

## **Pharmacien(ne) chef(fe) II**

Le centre de santé Inuulitsivik, avec plus de 950 employés, fait partie du réseau de la santé et des services sociaux du Québec, région du Nunavik. Il assure à la population du territoire de la Baie d'Hudson composée d'environ 7000 personnes, des services de santé et des services sociaux de première ligne, notamment des services de prévention, d'évaluation, de diagnostic et de traitement, de réadaptation et de soutien. De plus, il assure les services reliés à la protection de la jeunesse ainsi que la gestion, pour la région du Nunavik, de Ullivik situé à Dorval. La mission de ce dernier étant d'accueillir les personnes inuites qui doivent recevoir des services de santé dans les hôpitaux montréalais participants. La population inuite est répartie dans sept communautés établies sur la côte de la Baie d'Hudson, de Kuujjuaraapik à Salluit.

Sous l'autorité du directeur des services professionnels, le pharmacien-chef voit à la gestion de la pharmacie ainsi qu'aux différents projets d'optimisation du circuit du médicament dans l'hôpital et les 7 pharmacies des CLSC. Aussi, le pharmacien-chef devra participer aux activités reliées à la prestation des soins pharmaceutiques pour le volet communautaire de la population de Puvirnituk, ainsi que du centre hospitalier à Puvirnituk et assurer la vigie des pharmacies des 6 CLSC de la côte de la Baie d'Hudson: contrôle de la distribution et de l'utilisation des médicaments, suivi et ajustement de la thérapie anti coagulation, enseignement au personnel infirmier, activités du comité de pharmacologie. L'équipe actuelle de travail est composée de 2 pharmaciens à temps complet et 6 assistantes techniques en pharmacie. Le pharmacien-chef dispose de l'équivalent 20 semaines de travail réservées à son mandat de chefferie.

En dehors de ces semaines de chefferie, le pharmacien-chef participe également aux activités reliées à la prestation des soins pharmaceutiques pour le volet communautaire de la population de Inukjuak et Puvirnituk dans un système de rotation, pour le centre hospitalier à Puvirnituk et pour les six autres dispensaires de la côte de la Baie d'Hudson : contrôle de la distribution et de l'utilisation des médicaments, suivi et ajustement de l'anticoagulothérapie, enseignement au personnel infirmier, activités du comité de pharmacologie et autres comités du CMPDSF au besoin.

### **Tâches et responsabilités**

#### **Volet chefferie**

Responsabilités du chef de département de pharmacie :

- Assurer la gestion générale du bon fonctionnement quotidien de la pharmacie hospitalière et communautaire
- Superviser la qualité de l'acte des pharmaciens et des assistantes techniques selon les normes de bonnes pratiques en vigueur
- Soutenir les différents projets d'amélioration continue des pharmacies
- Soutenir et préparer les visites d'agrément du département de pharmacie
- Préparer les horaires annuels des pharmaciens et assistantes techniques de façon à éviter

les ruptures de service

- Effectuer le contact avec les agences privées de placement de personnel, si nécessaire
- Participer au recrutement et aux évaluations de rendement/probation des employés du département de pharmacie, en collaboration avec le supérieur immédiat
- Planifier et coordonner les visites des CLSC de la côte
- Préparer et animer les rencontres de département, en collaboration avec le supérieur immédiat

**De plus, le chef de département est responsable envers le CMDPSF:**

- De surveiller la façon dont s'exerce la pharmacie dans son département
- D'élaborer, pour son département, des règles d'utilisation des médicaments qui tiennent compte de la nécessité de rendre des services adéquats aux usagers, ainsi que de l'organisation et des ressources dont dispose l'établissement ;
- D'élaborer les modalités régissant l'émission et l'exécution des ordonnances dans le centre hospitalier, notamment en ce qui concerne les critères de validité des ordonnances, y compris les ordonnances verbales prescrites à un(e) résident(e), un(e) infirmier(e) ou un autre professionnel de la santé
- Favoriser et s'assurer de la participation des pharmaciens aux divers comités du CMDPSF et aux autres comités de l'établissement, le cas échéant
- De donner son avis sur les privilèges et le statut à accorder à un pharmacien lors d'une demande de nomination. (Art. 190, 1e Al. LSSSS)

Les règles visées au paragraphe b) de l'article 5.7 doivent prévoir que l'exercice professionnel des pharmaciens du département doit répondre à des règles uniques. (Art. 190, 3e Al. LSSSS)

**Volet pharmacie communautaire :**

Le ou la pharmacien(ne) est un(e) expert-conseil dans le domaine des médicaments et de la thérapie médicamenteuse. De par ses connaissances, il/elle est en mesure de conseiller les clients sur les maladies et d'aider à les prévenir et/ou à les guérir.

Pratique axée sur les soins pharmaceutiques et les suivis thérapeutiques

Travail multidisciplinaire

Excellente collaboration avec les MD

- Vérifier l'exactitude des ordonnances;
- Veiller à la vérification des prescriptions;
- Analyser les dossiers pharmacologiques;
- Surveiller la thérapie médicamenteuse;
- Dispenser les médicaments permis aux clients;
- Renseigner les clients sur les indications, les contre-indications, les effets secondaires, les interactions médicamenteuses et la posologie;
- Conseiller les clients en ce qui a trait aux médicaments d'ordonnance, aux médicaments en vente libre et à la gestion de leur santé;
- Collaborer avec les assistants techniques en pharmacie;
- Assurer un service à la clientèle exemplaire.

## **Volet pharmacie hospitalière**

Le pharmacien participe aux activités reliées au contrôle de la distribution des médicaments, à l'optimisation de l'usage des médicaments ainsi qu'aux diverses activités cliniques et professionnelles du département.

Il participe activement au développement et à l'implantation de nouveaux programmes de soins, à l'élaboration de protocoles et de guides de traitement ainsi qu'aux activités d'enseignement, d'évaluation et de recherche de l'établissement.

## **Qualifications requises**

- B. Pharm. ou l'équivalent (Pharm.D.).
- Diplôme de 2e cycle, maîtrise en pharmacie d'hôpital serait un atout
- DESS en gestion, un atout
- Membre en règle de l'OPQ. Assurance responsabilité professionnelle conforme.

## **Expérience requise**

- Expérience de plus ou moins 5 ans dans un poste similaire
- Expérience de gestion d'une équipe d'au moins 2 ans, un atout

## **Habilités et aptitudes essentielles**

- Capacité à interagir avec l'équipe multidisciplinaire;
- Capacité à respecter les échéanciers exigés;
- Expérience dans le réseau de la santé et des services sociaux, un atout;
- Bilinguisme oral et écrit ;
- Maîtrise de Word et Excel ;
- Connaissance des logiciels Gesphar et AssystRx serait un atout ;
- Esprit d'équipe, grand sens de la collaboration et habilités de communication développées;
- Souplesse et excellentes capacités d'adaptation;
- Intérêt marqué à travailler dans un contexte culturel et environnement différents;
- Bonne capacité à travailler sous pression et en contexte d'urgence;
- Discret, autonome, responsable, curieux, débrouillard

## **Conditions et avantages**

- Temps complet permanent basé à Puvirnitug;
- Taux horaire entre 54.58\$ et 68.92\$;
- Quart de travail 40hrs/sem, 8-9 semaines au Nord/4 semaines congé au Sud selon statut ;
- 3 à 4 sorties annuelles selon le statut ;
- Prime incitative : 40H de 6% ;
- Prime de maintien à l'emploi de 45% ;
- Un montant de 6 000 \$/an sera alloué pour se procurer deux billets d'avion (aller-retour) supplémentaires.

- Prime d'attraction et de rétention entre 2.6% et 7.4% ;
- Allocation de nourriture : 115.64\$/sem;
- Prime d'éloignement : 203,66\$/sem sans dépendant et 358,99\$ avec dépendant ;
- Logement meublé fourni ;
- Frais de déménagement assumés par l'employeur ;
- Frais d'entreposage s'il y a lieu assumés par l'employeur.
- Forfait d'installation de 50 000 \$ à l'embauche pour deux ans avec trois années supplémentaires au montant de 25 000 \$ chacune (total possible de 125 000 \$ sur 5 ans).

\*\*\*Les professionnels qui sont actuellement dans le réseau de la santé et des services sociaux peuvent demander un congé sans solde Nordique (jusqu'à 48 mois) de leur établissement pour travailler au Nunavik\*\*\*

### **Précisions additionnelles**

SVP faire parvenir votre cv à l'adresse courriel suivante :  
recrutement.csi@ssss.gouv.qc.ca